

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 octobre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 04

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 04

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2022-150

CREATION DE POSTES AU
SEIN DES SERVICES
COMMUNAUX

MISE A JOUR DU TABLEAU
DES EFFECTIFS

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil
municipal a été faite et affichée le 26
septembre 2022.

- la liste des délibérations a été
affichée le 5 octobre 2022.

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi
quatre octobre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme
Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M.
Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-
Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila
Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-
Claude Adois, Mme Garicia Latra Abélard, Mme
Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme
Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Gilda
Bréda.

Absents représentés : Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe
par M. Henry Hippolyte, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme
Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Paméla Trécasse par
M. Didier Amachalla, Mme Aurélie Testan par Mme
Véronique Bassonville.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Bibi-Fatima Anli
9^{ème} adjointe à 17 h 10 (affaire n° 2022-137), MM.
Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Zakaria Ali et Mme Sophie
Tsiavia à 17 h 16 (affaire n° 2022-138).

Départ(s) en cours de séance : néant.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye
(excusée), Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2022-150

**CREATION DE POSTES AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction Publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le rapport présenté en séance le 4 octobre 2022 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la création des postes sur emplois permanents listés au tableau présenté en annexe I du rapport ;

Article 2 : de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE


Olivier HOARAU

CREATION DE POSTES AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la création de postes au sein des services municipaux de la ville de Le Port.

Le Maire expose que conformément aux dispositions énoncées par la loi n° 83-54 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant.

Il propose de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des mouvements de personnel et de procéder à l'ouverture des postes sur emplois permanents listés au tableau joint en annexe I.

Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les postes pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public sur la base de l'article 3-3 1° ou 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Pour l'ensemble des postes, le niveau de recrutement, de rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois mentionné.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser la création des postes sur emplois permanents listés en annexe I ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents correspondants.

Réf			Effectif	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi	Cat	Grade	Durée hebdomadaire de service	Missions	Structure d'affectation
61	10	2022	1	Diététicien (ne) en restauration collective	Médico-sociale - Administrative	Diététicien - Attaché	A	Diététicien classe normale - Attaché Territorial	Temps complet - 35h	<p>En charge le suivi de la qualité nutritionnelle des repas servis par la collectivité en liaison chaude sur tous les restaurants scolaires de la Ville.</p> <p>Elaborer le plan alimentaire et établir les menus en collaboration avec le responsable de production dans le respect de la réglementation et des recommandations et fréquences en vigueur en matière de nutrition.</p> <p>Participer à l'amélioration de la qualité des approvisionnements en collaboration avec le responsable du service (élaboration des cahiers de charges dans le cadre des appels d'offres alimentaires, choix des fournisseurs.)</p> <p>Promouvoir une nutrition favorable à la santé</p>	Direction de la Vie Educatrice

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Publié le 17/10/2022



ID : 974-219740073-20221004-DL_2022_150-DE